

SAINT CHRISTOL

DECISION

Date	Déléataire	nature	Objet
29/10/2025	Monsieur BONNEFOY Henri	7 - FINANCES LOCALES	 N°2025_30 Gâche électrique pour la porte du secrétariat de la mairie - METALLERIE DERIE Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL, VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant. VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, CONSIDERANT qu'il convient d'installer une gâche électrique pour la porte du secrétariat de la Mairie, DECIDE : Article 1 _ DE SIGNER avec la société Métallerie Derie dont le siège est à Simaine la Ronde (04) La Combe du Pommier D30, un devis pour l'installation d'une gâche électrique au secrétariat de la mairie dont le montant total s'élève à la somme de: 1 626.00€ TTC. Le Maire, Henri BONNEFOY.

